

INDICE D'AI: MDE 28/14/97  
14 JUILLET 1997

## **Algérie: Les autorités refusent à Amnesty International l'accès au pays.**

Une délégation d'Amnesty International a été empêchée de se rendre en Algérie pour assister au procès de l'avocat Rachid Mesli le 15 juillet au tribunal de Tizi Ouzou, à l'instar de ce qui s'était déjà passé lors du procès du dirigeant du Front islamique du salut (FIS, dissout), Abdelkader Hachani, le 7 juillet à Alger.

Amnesty International avait entamé les démarches nécessaires pour obtenir des visas pour ses délégués dès l'annonce des dates de procès, mais le gouvernement algérien n'a pas répondu et ses ambassades ont refusé de délivrer les visas.

“Nous regrettons profondément ce refus de la part des autorités algériennes à un moment où elles ne cessent de proclamer leur volonté de coopérer avec les organisations des droits de l'homme,” a dit aujourd'hui l'organisation.

Ce n'est pas la première fois que les autorités algériennes refusent l'accès au pays à Amnesty International. L'organisation avait souhaité envoyer une mission de recherche en Algérie au début de cette année, mais les autorités algériennes avaient répondu que cela n'était pas possible - sans donner d'autres explications.

Amnesty International a toutefois salué le fait que, pour la première fois depuis 1992, d'autres organisations internationales des droits de l'homme telles que la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et Human Rights Watch aient pu se rendre en Algérie cette année pour enquêter sur la situation des droits de l'homme et des libertés publiques.

Cependant, depuis 1992 aucune organisation des droits de l'homme n'a pu observer de procès en Algérie. En avril dernier une délégation de l'organisation Human Rights Watch qui se trouvait en Algérie a été empêchée d'assister au procès de l'avocat Ali Zouita au tribunal d'Alger. Au moment où les délégués ont fait leur apparition le président du tribunal a déclaré la séance à huis clos et même les familles des prévenus n'ont pu suivre le déroulement du procès.

En 1992, déjà, Amnesty International, ainsi que d'autres organisations et médias étrangers, avaient été empêchés d'assister au procès des leaders du FIS devant un tribunal militaire.

“D'une part, les autorités algériennes ont l'habitude de critiquer nos rapports sur la situation des droits de l'homme en Algérie et nous reprochent souvent de ne pas suffisamment tenir compte de leur position, mais d'autre part elles refusent systématiquement de nous fournir les renseignements et documents que nous leur demandons, et depuis quelque temps elles nous refusent carrément l'accès au pays,” a ajouté Amnesty International.

Au cours de ces dernières années, l'organisation a continué à enquêter sur la situation des droits de l'homme et n'a cessé de condamner les abus commis aussi bien par les services de sécurité et les milices armées par l'état, que ceux commis par des groupes armés d'opposition qui se définissent comme des “groupes islamiques”.

En plus des rapports qu'elle a publiés, l'organisation a adressé des dizaines de courriers aux autorités gouvernementales algériennes pour demander des renseignements et pour soulever ses

préoccupations concernant tant de cas précis que des types de pratiques généralisées. Malheureusement à ce jour, les autorités se sont limitées à critiquer les rapports d'Amnesty International, sans pour autant jamais répondre aux courriers que lui a adressés l'organisation.

“Nous appelons les autorités algériennes à traduire dans la pratique leurs engagements maintes fois répétés en faveur des droits de l'homme en permettant à nos délégués de se rendre en Algérie afin d'enquêter librement sur la situation des droits de l'homme,” a déclaré Amnesty International.

... \FIN